

Compte rendu presse

Réunion du Conseil Municipal du

7 juin 2021

Visé par M. le Maire le : /06/2021

Le 7 juin 2021 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire.

Objet : décisions modificatives budgétaires n°1

Le Conseil Municipal valide les modifications mineures du budget 2021 en section d'investissement :

Dépenses :

Travaux de voirie : + 5 645 € ; PLU : + 4 300 €

Recettes : subvention régionale (vidéo protection) : + 9 945 €

Objet : vote des subventions aux associations

Associations locales :

Coopérative scolaire : 1 100 € + 300 € (atelier cirque) ; Culture et Loisirs : mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente ; USBSC : 1 000 € (sous réserve de transmission d'un budget ou du CR de la dernière AG) ; APE : 350 € et mise à disposition salle ; Pétanque amicale : 250 € si manifestation) ; ACCA : 200 € ; Donneurs de sang : 200 € ; Douces Berges : 200 € ; Anciens Combattants : prise en charge par la commune des commémorations ; Collectif communal : aide matérielle à organisation Téléthon ; Jardins des chats : 200 € ; Comité des fêtes : 1 000 € (si vogue ou autre manifestation) ; ADMR BAINS ST CHRISTOPHE : 300 € ; Vaincre Charcot : 200 €.

Associations hors commune :

Justice et partage : 100 € ; Velay Sud : 2 600 € (maximum pour le poste d'animateur et sous réserve de la participation de toutes les communes concernées). Fondation 30 millions d'amis : 500 € (stérilisation des chats errants).

Objet : vote du budget annexe « Lotissement Les Cuminaux »

Compte tenu des dépenses prévisionnelles d'acquisition des terrains et travaux d'aménagement du lotissement « les Cuminaux », le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de fixer le prix de vente de chaque lot à 58 € TTC/m²,
- de valider le budget annexe du lotissement « les Cuminaux » qui s'équilibre à 419 800 € HT.

Objet : lotissement « Les Cuminaux » : souscription d'un emprunt

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à solliciter auprès de divers organismes bancaires les conditions d'un prêt à court terme sur la base du montant voté lors de l'approbation du budget annexe du lotissement, soit 319 800 € en vue du préfinancement de l'aménagement du lotissement « Les Cuminaux »,
- autorise le Maire à signer le contrat de prêt avec l'organisme ayant fait l'offre aux meilleures conditions du marché.

Objet : révision des montants du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal décide la variation à la hausse des montants susceptibles d'être attribués aux agents dans le cadre du régime indemnitaire.